

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01/04/2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la Présidence de Mr Daniel TALFUMIER, Maire.

Étaient présents : Daniel TALFUMIER maire, Nadeige ROBLIN et Grégory PHILIPPE adjoints, Philippe DURAND, Nicolas GEORGE, Nicolas HOUE, Delphine LAVIRON, Chrystelle LEGAY, Sébastien LEROUGE, Claire MIOSSEC, Jacques ROUARD et Alain ROYER

Absentes excusées : Annie HARDOIN représentée par Nicolas HOUE
Sylvie LANGLOIS représentée par Claire MIOSSEC
Violette DELHAY

Secrétaire de séance : Claire MIOSSEC

Convocation du : 25/03/2022

En début de séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal que soient ajoutés deux points à l'ordre du jour :

- groupement de commandes pour le marché éclairage public 2023-2026 auprès du SDESM
 - convention avec la CC2M pour l'instruction du droit des sols
- Les membres du conseil municipal n'y voient pas d'opposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Vote et arrête** les résultats définitifs des comptes de gestion et administratif 2021

Résultat de clôture de fonctionnement	+ 408 596,30 €
Résultat de clôture d'investissement	- 131 137,23 €

Restes à réaliser dépenses	- 201 095,59 €
Restes à réaliser recettes	+ 75 000,00 €
Résultat définitif investissement	- 257 232,82 €

- **Approuve** l'affectation du résultat 2021 :

Report en fonctionnement au 002	+ 151 363,48 €
Report en investissement au 1068	+ 257 232,82 €

- **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition aux taxes foncières, et donc de les maintenir à 34,92 % pour les propriétés bâties et 35 % pour les propriétés non bâties,
- **Décide** du montant des subventions attribuées pour 2022 aux associations communales et locales qui en ont fait la demande,
- **Vote** la modification des autorisations de programme et crédits de paiements pour la réalisation des projets d'investissement concernant les dossiers subventionnés par le contrat rural, le FER 2020 et la DETR 2021

- **Adopte** le budget unique pour l'année 2022, présenté par Nadeige ROBLIN, adjointe:
 - Fonctionnement recettes/dépenses 993 673,48 €
 - Investissement recettes/dépenses 1 245 382,82 €
- **Accepte** l'adhésion au groupement de commandes de la CC2M pour les travaux de renouvellement, de réhabilitation et de création des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales,
- **Accepte** l'adhésion au groupement de commandes de la CC2M pour le curage des réseaux et leur inspection télévisuelle,
- **Décide** la création d'un poste d'adjoint administratif à 11 heures en remplacement du poste existant à 14 heures,
- **Vote** le renouvellement de l'autorisation d'acquisition des parcelles ZT91 pour partie, ZT92 et ZT93, suite au changement de conseil municipal,
- **Accepte** l'adhésion au groupement de commandes pour le marché d'éclairage public auprès du SDESM,
- **Accepte** la convention avec la CC2M pour l'instruction du droit des sols (permis de construire, de démolir, etc...)

M. TALFUMIER, Maire informe :

- de la fermeture de la mairie au public tous les lundis à compter du 01/06/2022,
- que pour la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022, de 8h à 19h, un tableau de permanences a été établi,
- de la recherche de bénévoles pour réaliser un complément de travaux de démolition dans la salle polyvalente les 9 et 16 avril 2022,
- de la présence sur la commune d'une personne sans domicile fixe qui a été installée provisoirement dans les vestiaires du stade compte tenu de la situation météorologique, et que des démarches sont en cours auprès des services sociaux pour sa prise en charge.

M. PHILIPPE Grégory, adjoint informe :

- du calendrier des manifestations prévues (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire) : commémoration du 8 mai, fête de la musique le 21 juin, défilé aux lampions et feu d'artifice le 13 juillet, fête du Tillet (avec présence d'un manège à sensations) du 16 au 18 septembre,
- de l'organisation du festival « paroles de plantes » par la CC2M les 13 et 14 mai, pour lequel des bénévoles sont recherchés,
- de la fin de l'aménagement du local 12 Grande Rue, permettant la signature du bail et l'installation d'une ostéopathe, et qu'une inauguration officielle est prévue.

La séance est levée à 20 heures 45 minutes.

Pour copie Conforme,
Fait à Choisy en Brie, le 05/04/2022
Daniel TALFUMIER, Maire

